



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

### Littérature antisémite en France

Question écrite n° 5618

#### Texte de la question

M. Hadrien Clouet alerte M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur l'accessibilité inquiétante de la littérature antisémite en France, soit plusieurs milliers d'ouvrages imprimés, distribués et vendus par une trentaine d'officines d'extrême droite repeintes en maisons d'édition. Ces officines mettent en circulation des ouvrages ou des revues appelant à la discrimination, à la haine, à la violence ou à l'extermination des compatriotes juives et juifs. Elles s'inscrivent soit dans une tradition catholique traditionnaliste, soit dans une perspective ultranationaliste, soit dans une perspective néonazie, qui ont toutes les trois des relais dans les mouvances d'extrême droite contemporaines. Leurs réseaux de diffusion contournent naturellement les institutions publiques et les obligations de dépôt légal. Souvent imprimés à la demande, les ouvrages sont adressés à la clientèle par voie dématérialisée ou postale, Amazon jouant un rôle décisif à cet égard, puisque son algorithme propose d'office ce type de lectures. Le pôle catholique intégriste antisémite regroupe notamment un groupe en Vienne, des éditions en Gironde, en Ille-et-Vilaine, dans les Pyrénées-Atlantiques, dans les Bouches-du-Rhône, en ligne et à l'étranger. Le pôle ultranationaliste et nazi, fournisseur de publications collaborationnistes, hitlériennes, révisionnistes ou négationnistes agglomère quant à lui des maisons d'édition situées dans le Rhône, en Seine-Saint-Denis, à Paris, en ligne ou encore à l'étranger. Bien sûr, l'ensemble de ces textes, dont la plupart tombent sous le coup de la loi par leur contenu original ou leurs préfaces, sont parrainés par des revues ou des médias. Pourtant, les politiques publiques et les déclarations ministérielles portant sur la lutte contre l'antisémitisme ignorent largement la littérature en circulation dans le pays. Alors que ses propagateurs agissent au plus haut niveau. Cette passivité entretient ainsi des réseaux violents de milliers de personnes éduquées à la haine des compatriotes juives et juifs, réunis autour d'ouvrages contraires aux principes républicains, sanctionnant les crimes contre l'humanité, leur promotion, la provocation à la haine ou la violence raciale, la discrimination ou l'injure publique ou non publique à caractère raciste ou en fonction de la religion réelle ou supposée. Aussi il lui demande quel plan d'action il entend déclencher pour mettre fin à la production et à la diffusion d'une littérature totalement illégale car antisémite. Par ailleurs, afin d'éviter sa reproduction incessante, il lui demande si les groupes d'extrême droite qui animent ces réseaux de vente seront utilement dissous pour des raisons d'ordre public et de respect des principes républicains.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Hadrien Clouet](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (1<sup>re</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5618

**Rubrique :** Presse et livres

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** [Intérieur](#)

#### Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** [1er avril 2025](#), page 2159